



Règlement Technique
2026
Additif 01



ARTICLE 3 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CATEGORIE C1 CUP

3.1 Châssis – Structure de sécurité – Carrosserie

Poids minimum :

Le poids minimum de la voiture, à tout moment de l'épreuve, sans le pilote et son équipement, le réservoir d'essence plein et les différents réservoirs des autres liquides au niveau auquel ils sont lorsque la voiture est placée en régime de parc fermé, sera de 840 kg minimum.

Il est permis d'ajuster le poids de la voiture par un ou plusieurs lests, à condition qu'il s'agisse de blocs métalliques solides, uniformes et unitaires, fixés au moyen d'outils, facilement scellables, placés sur le plancher de l'habitacle à l'emplacement du passager avant, visibles et plombés par les commissaires.

Ces blocs doivent être fixés au plancher de la voiture à l'aide d'outils, au moyen de 4 boulons de qualité 10.9 d'un diamètre minimum de 8 mm et de plaques de renfort de manière à pouvoir résister à des forces d'accélération ou de décélération de 25 G au moins. La surface de contact minimale entre la carrosserie et la plaque de renfort est de 40 cm² par point de fixation. Les concurrents doivent s'assurer à tout moment que le poids de lestage est correctement et solidement fixé, qu'il est visible et peut être scellé par les officiels si nécessaire.

En aucun cas, il n'est permis d'enlever, de remplacer ou de changer des pièces afin d'atteindre le poids minimum de la voiture.

3.2 Suspensions – freins – roues

Freins :

Les freins doivent être d'origine à l'exception des disques, plaquettes, patins et tuyaux, prévus dans le kit fourni uniquement par le promoteur ou son fournisseur désigné.

Les éléments de freinage faisant partie du kit devront obligatoirement être achetés auprès du promoteur ou son fournisseur désigné.

Le frein à main standard doit rester dans la position des fabricants destinés et être pleinement opérationnel.

A partir du 01.07.2026 :

Le refroidissement supplémentaire des freins ne sera autorisé que pour les freins avant et par l'ajout de tuyaux souples de diamètre de 60mm maximum, à raison d'un tuyau par disque de frein maximum.

La prise d'air pour ces tuyaux doit se faire dans le parechoc avant :

- En lieu et place exacte de l'emplacement prévu pour les antibrouillards d'origine dans la face avant si ceux-ci sont absents ou supprimés, sans aucune modification extérieure de l'emplacement d'origine des antibrouillards;
- Dans le cas où les antibrouillards sont conservés, ou si le parechoc n'est pas prévu pour accueillir des antibrouillards (Phase 1), la prise d'air peut se faire via un trou de 60 mm de diamètre maximum percé dans les zones latérales de parechoc avant telles que définies dans le dessin en Annexe 1, sans aucune autre modification de la forme extérieure des composants de la face avant.

Aucun autre système de prise d'air ou pièces aidant à amener de l'air n'est autorisé.

Il est permis de désactiver le système ABS. Celui-ci ne peut-être débranché que par la suppression du fusible ou du connecteur au bloc ABS.

ARTICLE 4 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CATEGORIE C1 EUROPA

4.1 Châssis – Structure de sécurité – Carrosserie

Poids minimum :

Le poids minimum de la voiture, à tout moment de l'épreuve, sans le pilote et son équipement, le réservoir d'essence plein et les différents réservoirs des autres liquides au niveau auquel ils sont lorsque la voiture est placée en parc fermé, sera de 850 kg minimum.

Il est permis d'ajuster le poids de la voiture par un ou plusieurs lests, à condition qu'il s'agisse de blocs métalliques solides, uniformes et unitaires, fixés au moyen d'outils, facilement scellables, placés sur le plancher de l'habitacle à l'emplacement du passager avant, visibles et plombés par les commissaires.

Ces blocs doivent être fixés au plancher de la voiture à l'aide d'outils, au moyen de 4 boulons de qualité 10.9 d'un diamètre minimum de 8 mm et de plaques de renfort de manière à pouvoir résister à des forces d'accélération ou de décélération de 25 G au moins. La surface de contact minimale entre la carrosserie et la plaque de renfort est de 40 cm² par point de fixation. Les concurrents doivent s'assurer à tout moment que le poids de lestage est correctement et solidement fixé, qu'il est visible et peut être scellé par les officiels si nécessaire.

En aucun cas, il n'est permis d'enlever, de remplacer ou de changer des pièces afin d'atteindre le poids minimum de la voiture.

4.2 Suspensions – freins – roues

Freins :

Le système de freinage doit être d'origine à l'exception des disques, plaquettes, patins et tuyaux. Aucune autre modification n'est autorisée.

Les canalisations du système de freinage d'origine doivent être remplacées par des canalisations conformes à l'Annexe J – Article 253-3 de la FIA.

Les disques, plaquettes et patins doivent obligatoirement être achetés auprès du promoteur ou son fournisseur désigné.

Le frein à main standard doit rester dans la position des fabricants destinés et être pleinement opérationnel.

A partir du 01.07.2026 :

Le refroidissement supplémentaire des freins ne sera autorisé que pour les freins avant et par l'ajout de tuyaux souples de diamètre de 60mm maximum, à raison d'un tuyau par disque de frein maximum. La prise d'air pour ces tuyaux doit se faire dans le parechoc avant :

- En lieu et place exacte de l'emplacement prévu pour les antibrouillards d'origine dans la face avant si ceux-ci sont absents ou supprimés, sans aucune modification extérieure de l'emplacement d'origine des antibrouillards;
- Dans le cas où les antibrouillards sont conservés, ou si le parechoc n'est pas prévu pour accueillir des antibrouillards (Phase 1), la prise d'air peut se faire via un trou de 60 mm de diamètre maximum percé dans les zones latérales de parechoc avant telles que définies dans le dessin en Annexe 1, sans aucune autre modification de la forme extérieure des composants de la face avant.

Aucun autre système de prise d'air ou pièces aidant à amener de l'air n'est autorisé.

Il est permis de désactiver le système ABS. Celui-ci ne peut-être débranché que par la suppression du fusible ou du connecteur au bloc ABS.

ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CATEGORIE C1 INVITATIONAL

Les voitures devront être conformes au règlement de leur série nationale à l'exception des éléments suivants :

Les voitures de la catégorie « C1 Invitational » doivent obligatoirement être équipées des équipements suivants fournis par le promoteur ou son fournisseur désigné :

- Deux disques de freins ventilés et perforés avec marquage C1Racing CUP
- Un jeu de plaquettes avant Ferodo DS3000 Endurance avec marquage C1Racing CUP
- Un jeu de patins arrière regarnis en Ferodo 2500 avec marquage C1Racing CUP
- Un filet de sécurité latéral FIA marqué par le promoteur et fourni par le promoteur ou son fournisseur désigné
- Des pneus ZEKNOVA SuperSport 165/50 R15 obligatoirement achetés auprès du promoteur ou son fournisseur désigné. Un marquage spécifique des pneus pourra être réalisé par le promoteur ou son fournisseur désigné. La présence et la bonne lisibilité de ce marquage est sous l'entière responsabilité du concurrent. Le promoteur se réserve le droit de modifier le marquage dès qu'il le souhaite, les concurrents en seront prévenus par une note de la direction de course.

Les pneus ne peuvent subir aucune modification et notamment aucun traitement chimique ou retailage. L'utilisation de couvertures chauffantes, d'armoires chauffantes ou de tout autre dispositif permettant de chauffer les pneumatiques ou les jantes est interdite.

À tout moment de l'épreuve, les pneus devront garder sur toute la surface de la bande de roulement un dessin suffisant (min. 1mm de profondeur du dessin) afin de ne pas voir la carcasse/toile du pneu.

Une structure de sécurité conforme à l'Article 253-8 de l'Annexe J de la FIA en vigueur est obligatoire. Il est interdit d'installer des conduites électriques, de carburant ou autres entre l'armature de sécurité et la carrosserie. Aux endroits où le casque du pilote pourrait entrer en contact avec l'armature de sécurité, la garniture doit être conforme à la norme FIA 8857-2001 type A.

Le châssis ne présentera aucune trace de pliure ni de fêlure et sera exempt de corrosion prononcée.

Les 2 portes avant doivent pouvoir s'ouvrir de l'intérieur comme de l'extérieur.

Les voitures devront être conformes aux prescriptions de sécurité (Art. 6) du présent règlement.

L'installation d'une caméra fixée sur l'arceau de sécurité principal, tournée vers l'avant et permettant de voir le volant ainsi que le pare-brise complet est obligatoire. Elle devra être allumée dès que la voiture prend part à une session (en piste et dans la voie des stands). Une carte mémoire de minimum 256 GB devra être utilisée. La résolution d'image minimale est de 1080p (Full HD). Les fixations doivent uniquement se faire par vissage, collier métallique à vis, collier de serrage express métallique, inserts métalliques (Interdits : collage, double face, adhésif, ventouse, etc.). Les fixations doivent pouvoir résister à une décélération de 25 g minimum.

Les tapis, garnitures, le matériau isolant et les matériaux insonorisant, les sièges et la banquette arrière, l'antivol sur la direction, les airbags, et les mousses acoustiques derrière le tableau de bord et dans le compartiment moteur doivent obligatoirement être enlevés.

Poids minimum :

Le poids minimum de la voiture, à tout moment de l'épreuve, sans le pilote et son équipement, le réservoir d'essence plein et les différents réservoirs des autres liquides au niveau auquel ils sont lorsque la voiture est placée en régime de parc fermé, sera de 850 kg minimum.

Il est permis d'ajuster le poids de la voiture par un ou plusieurs lests, à condition qu'il s'agisse de blocs métalliques solides, uniformes et unitaires, fixés au moyen d'outils, facilement scellables, placés sur le plancher de l'habitacle à l'emplacement du passager avant, visibles et plombés par les commissaires.

Ces blocs doivent être fixés au plancher de la voiture à l'aide d'outils, au moyen de 4 boulons de qualité 10.9 d'un diamètre minimum de 8 mm et de plaques de renfort de manière à pouvoir résister à des forces d'accélération ou de décélération de 25 G au moins. La surface de contact minimale entre la carrosserie et la plaque de renfort est de 40 cm² par point de fixation. Les concurrents doivent s'assurer à tout moment que le poids de lestage est correctement et solidement fixé, qu'il est visible et peut être scellé par les officiels si nécessaire.

En aucun cas, il n'est permis d'enlever, de remplacer ou de changer des pièces afin d'atteindre le poids minimum de la voiture.

ARTICLE 8 : CONTRÔLE

8.2 Pesage

Le poids minimal du véhicule se calcule sans le pilote et son équipement, le réservoir de carburant plein, les différents réservoirs de liquide au niveau auquel ils sont lorsque la voiture est placée en régime de parc fermé.

Le poids peut être vérifié à tout moment de l'épreuve, sauf pendant la course.

Seule la balance désignée par le RACB Sport fait foi. Le poids minimum est sans tolérance pour les voitures non accidentées pendant l'épreuve.

Pour les voitures accidentées pendant l'épreuve (on entend par voiture accidentée tout véhicule dont une partie de carrosserie est manquante ; la peinture n'entre pas en considération), la voiture sera pesée telle qu'elle a passé la ligne d'arrivée mais une tolérance de 3 kg est appliquée. Le team est responsable et est tenu de s'arrêter pour réparation s'il pense que les éléments manquants dépassent cette tolérance.

L'adjonction au véhicule pendant la course de quelque matériau solide que ce soit ou le remplacement pendant la course de toute partie du véhicule par une partie plus lourde sont interdits.

ARTICLE 10 : APPROBATION

Règlement approuvé par le RACB Sport le 15/06/2026 avec numéro de visa T01-C1RC/B26-ADD01

Annexe 1 :

Emplacements autorisés pour le placement des conduites de refroidissement de freins, selon conditions définies dans les articles 3.2 et 4.2 :

Les emplacements sont définis comme les zones jaunes cerclées de vert dans les dessins ci-dessous :

